

INPI

29 NOV 2001

16773



**FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE
ETABLISSEMENTS CHARLES
PAR LA SOCIETE
SARIA INDUSTRIES**

PROJET DE TRAITE DE FUSION

ARRETE LE 26 NOVEMBRE 2001

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials.

**TRAITE DE FUSION-ABSORPTION SIMPLIFIEE DE LA SOCIETE
ETABLISSEMENTS CHARLES PAR LA SOCIETE SARIA INDUSTRIES**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- La société **SARIA INDUSTRIES**, société anonyme au capital de 130.272.900 francs, dont le siège social est situé 77, rue Charles Michels - 93200 Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 552 002 255, représentée par Monsieur Jean-Louis Hurel, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'un pouvoir en date du 26 novembre 2001 (**Annexe 1**),

Ci-après dénommée « SARIA INDUSTRIES » ou la "société absorbante",

D'UNE PART,

ET :

- La société **ETABLISSEMENTS CHARLES**, société anonyme au capital de 300.000 francs, dont le siège social est situé 2, rue de Lingolsheim – Eckbolsheim – 67200 Strasbourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 568 501 522, représentée par Monsieur Jean-Louis Hurel, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'un pouvoir en date du 26 novembre 2001 (**Annexe 2**),

Ci-après dénommée « ETABLISSEMENTS CHARLES » ou la "société absorbée",

D'AUTRE PART,

Ci-après dénommées ensemble les "Parties".



IL A ETE DECLARE ET CONVENU CE QUI SUI

en vue de réaliser la fusion par voie d'absorption des ETABLISSEMENTS CHARLES par SARIA INDUSTRIES :

EXPOSE PRELIMINAIRE

ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES ET LIENS JURIDIQUES EXISTANT ENTRE ELLES

1.1. Constitution - Capital - Valeurs mobilières - Objet

a) ETABLISSEMENTS CHARLES (société absorbée)

ETABLISSEMENTS CHARLES a été immatriculée au greffe du Tribunal d'Instance de Strasbourg le 10 janvier 1946 sous la forme de société anonyme, pour une durée de 99 ans qui expire le 14 décembre 2044.

Son capital s'élève actuellement à la somme de 300.000 francs. Il est divisé en 3.000 actions de 100 francs de nominal chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

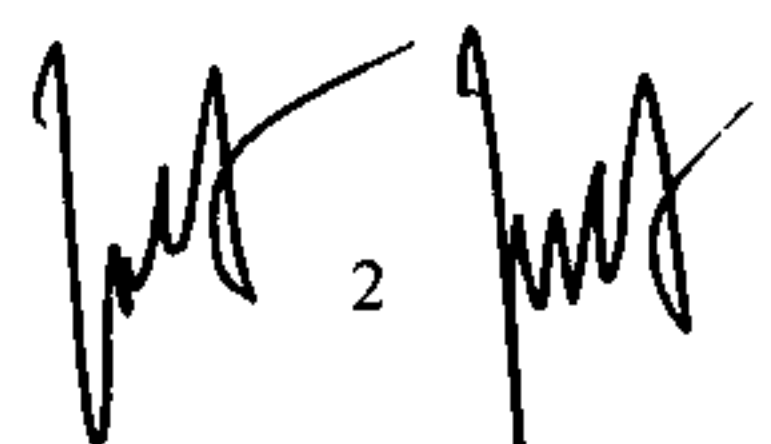
Les actions des ETABLISSEMENTS CHARLES ne sont inscrites à la cote officielle d'aucun marché réglementé, en France comme à l'étranger, ni négociées sur le marché O.T.C. ETABLISSEMENTS CHARLES ne fait pas non plus appel public à l'épargne.

ETABLISSEMENTS CHARLES n'a pas d'emprunt obligataire.

Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.

ETABLISSEMENTS CHARLES n'a pas créé d'actions bénéficiaires et n'a émis aucune action de priorité, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à souscription à des actions.

D'une manière générale, ETABLISSEMENTS CHARLES n'a pas émis de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute manière à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la société.



ETABLISSEMENTS CHARLES a pour objet

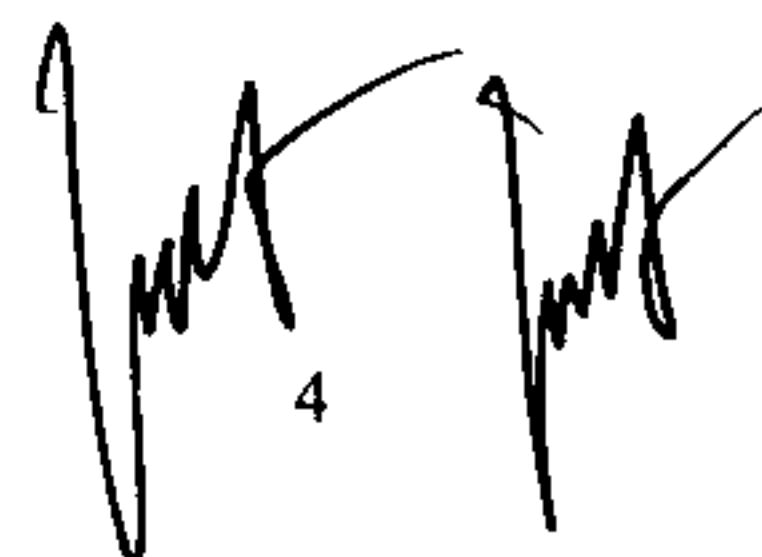
La Société a principalement pour objet social :

- La recherche, l'expérimentation; l'extraction, la fabrication et la commercialisation de tous produits chimiques, minéraux, organiques et biochimiques destinés à l'alimentation, la santé, l'industrie, l'élevage et l'agriculture.
- En particulier, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la collecte et à la transformation de matières premières animales, y compris celles provenant des activités d'équarrissage, en vue de la production, par tous moyens industriels, de protéines et corps gras, et de la fabrication de produits et sous-produits d'origine animale ou végétale, engrais, savon.
- Toutes autres opération de commerce sur toutes marchandises, matières premières et produits fabriqués, négoce, achat et vente en gros, demi-gros, importation, exportation, agence, courtage, représentation, transit, consignation.
- Aux effets ci-dessus :
 - la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées,
 - l'obtention, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous brevets, licences, marques de fabrique et procédés de fabrication concernant ces activités,
 - la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à l'objet social,
 - et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement.

SARIA INDUSTRIES clôture son exercice le 31 décembre de chaque année.

SARIA INDUSTRIES exploite ses activités à son siège social, sis 77, rue Charles Michels – 93200 Saint-Denis ainsi que dans six établissements situés à Saint-Denis, Brest, Sarlat, Quimper, Viennes et Poitiers.

Un extrait K-bis au 30 août 2001 de SARIA INDUSTRIES est annexé au présent projet de fusion (**Annexe 4**).



4

1.2. Liens entre les sociétés

a) Liens en capital

SARIA INDUSTRIES (société absorbante) détient au jour de la signature du présent projet, la totalité des actions composant le capital des ETABLISSEMENTS CHARLES (société absorbée).

b) Administrateurs et dirigeants communs aux deux sociétés

SARIA INDUSTRIES ET ETABLISSEMENTS CHARLES n'ont pas de dirigeants communs.

ARTICLE 2 - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

L'opération envisagée s'inscrit dans le cadre des mesures de simplification et l'optimisation des structures du groupe SARIA en France.

Cette réorganisation des structures du groupe est une restructuration purement interne qui fait suite à celle réalisée au cours de l'exercice social 2000.

ARTICLE 3 - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

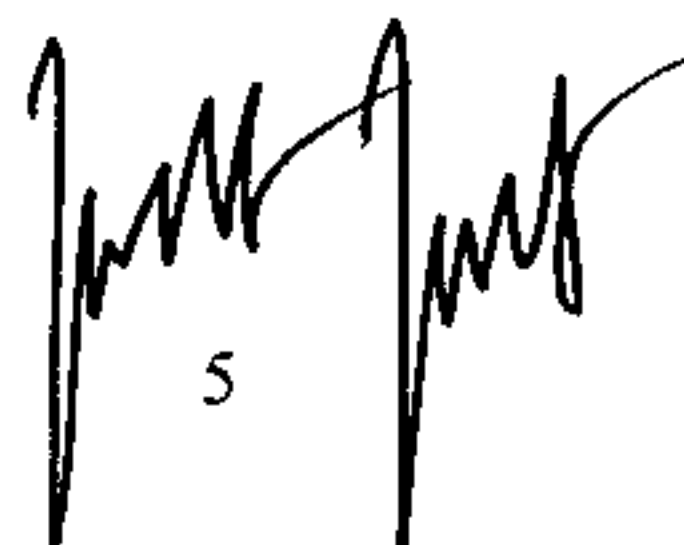
Les termes et conditions du projet de fusion-absorption ont été établis par les ETABLISSEMENTS CHARLES et SARIA INDUSTRIES sur la base de leurs comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2000, date de clôture de leur dernier exercice social.

Les comptes des ETABLISSEMENTS CHARLES ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est réunie le 29 juin 2001. Ils figurent en **Annexe 5** aux présentes.

Les comptes de SARIA INDUSTRIES ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est réunie le 29 juin 2001.

ARTICLE 4 - ARRETE D'UN ETAT COMPTABLE INTERMEDIAIRE

Un état comptable intermédiaire des ETABLISSEMENTS CHARLES et SARIA INDUSTRIES a été arrêté au 30 septembre 2001, conformément aux dispositions de l'article 258-4 alinéa 1^{er} du décret du 23 mars 1967 par les sociétés commerciales.



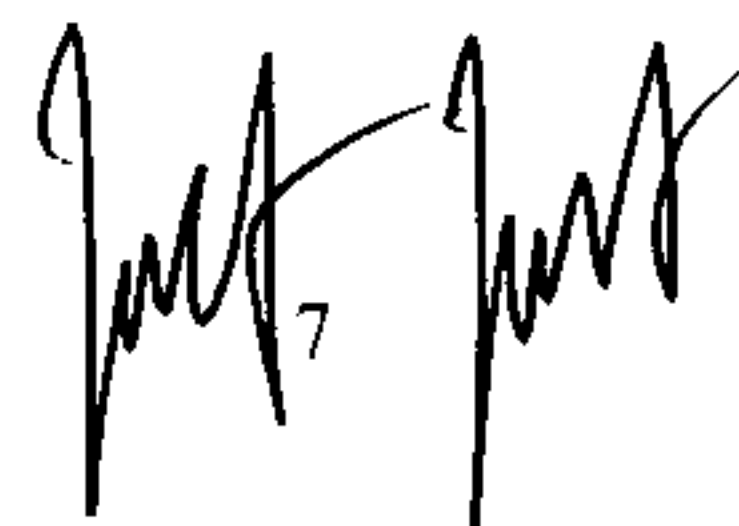
5

ARTICLE 5 - DATE

ARTICLE 7 - METHODES D'EVALUATION UTILISEES

Le Conseil d'administration des ETABLISSEMENTS CHARLES et le Conseil d'administration de SARIA INDUSTRIES ont estimé la valeur du patrimoine transmis par ETABLISSEMENTS CHARLES sur la base des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2000, conformément à l'**Annexe 6** des présentes conditions.

Il est d'ores et déjà précisé qu'il ne sera pas procédé à la détermination d'une parité d'échange, SARIA INDUSTRIES étant propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital des ETABLISSEMENTS CHARLES à la date de signature du présent projet de traité de fusion. Par conséquent, il n'a pas été utile de retenir une méthode pour déterminer cette parité.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials, located in the bottom right corner of the page.

-

b)	autres titres immobilisés apportées pour :	
	valeur brute	8.850 francs
	amortissements - provisions	néant
	valeur nette transmise	8.850 francs

1.2. ACTIF CIRCULANT

1.2.1. Des stocks comprenant :

a)	Matières premières, approvisionnements apportés pour :	
	valeur brute	110.222 francs
	amortissement - provisions	néant
	valeur nette transmise	110.222 francs

1.2.2. Des avances et acomptes comprenant :

a)	des avances et acomptes versés sur commande apportés pour :	
	valeur brute	17.032 francs
	amortissements - provisions	néant
	valeur nette transmise	17.032 francs

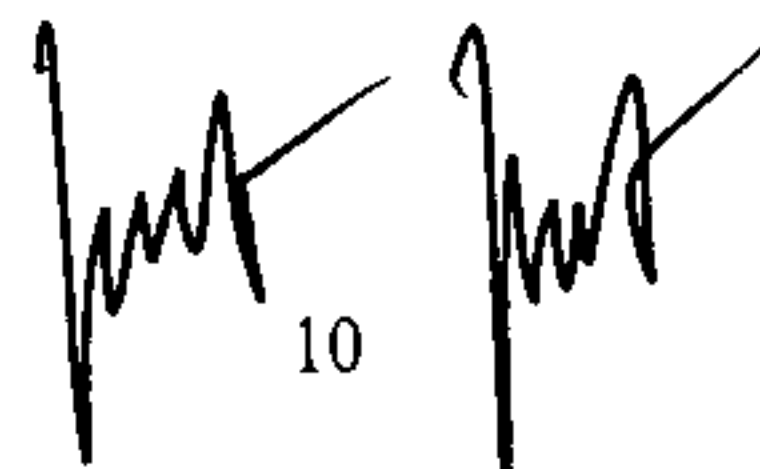
1.2.3. Des créances comprenant :

a)	Clients et comptes rattachés apportés pour :	
	valeur brute	3.879.522 francs
	amortissements - provisions	néant
	valeur nette transmise	3.879.522 francs

b)	Autres créances apportées pour :	
	valeur brute	93.672 francs
	amortissements - provisions	néant
	valeur nette transmise	93.672 francs

1.2.4. Divers comprenant :

a)	des disponibilités apportées pour :	
	valeur brute	563.982 francs
	amortissements - provisions	néant
	valeur nette transmise	563.982 francs



En contre

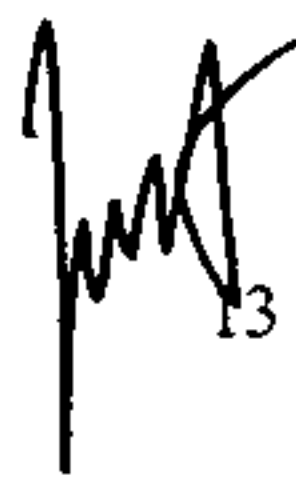
4.2. Montant prévu du mali fusion

La différence entre :

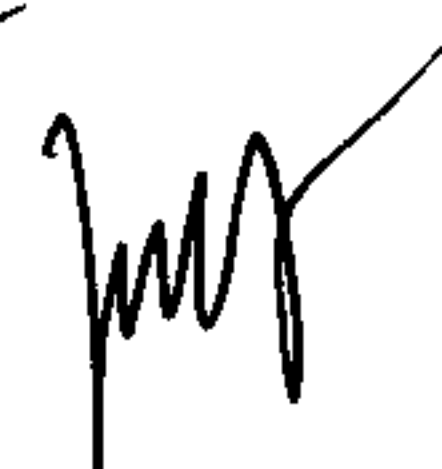
- d'une part, la valeur de l'actif net négatif pris en charge par SARIA INDUSTRIES, soit (17.831.066) francs, ou (2.718.329) euros.
- d'autre part, la valeur nette comptable des actions des ETABLISSEMENTS CHARLES dans les comptes de SARIA INDUSTRIES après rachat des actions des minoritaires, soit 8.944.730 francs, soit 1.363.615 euros.

constitue le mali de fusion s'élevant à la somme de 26.775.796 francs, soit 4.081.943,79 euros.

Ce mali de fusion affectera les comptes de SARIA INDUSTRIES.



13



<

- <

e) Dis

##

ETS CHARLES</

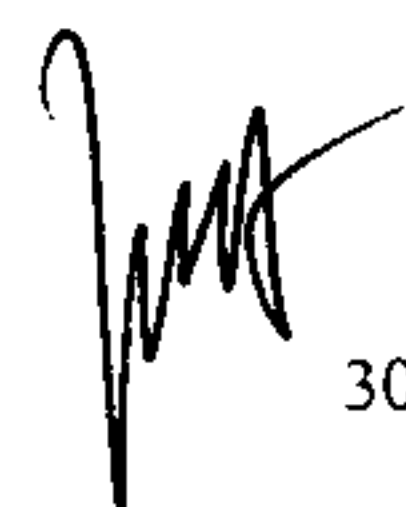
ANNEXE 3

EXTRAIT K-BIS DES ETABLISSEMENTS CHARLES (ABSORBEE)

EXTRAIT (SU

ANNEXE 4

EXTRAIT K-BIS DE SARIA INDUSTRIES (ABSORBANTE)

 
30

ANNEXE 5

ANNEXE

ANNEXE 8

